

24

4^e TRIMESTRE 2020

LA MAIRIE VOUS INFORME

+ d'infos :

sully-sur-loire.fr

 Sully45 Evénements

Téléchargez l'appli Sully

Sully mag



UNE PASSERELLE
POUR CIRCULER
EN DOUCEUR

HOMMAGE À
SAMUEL PATY

VOS ÉLUS
QUI FAIT
QUOI ?

COVID-19
LA SOLIDARITÉ
JOUÉ À FOND



VILLE
DE
SULLY-SUR-LOIRE

Chères Sullyloises,
chers Sullylois,

Tenir le cap, c'est le mot d'ordre qui m'anime en cette période de turbulences. Puisque nous ne savons pas de quoi demain sera fait, il est important de conserver un espace de stabilité, de sécurité, de solidarité. Je connais les difficultés que les uns et les autres rencontrent, je les vis au quotidien, sur le terrain, auprès de chacun d'entre vous. Toute notre équipe, élus, employés municipaux, et moi-même sommes plus que jamais à votre service : soyez assurés que nous mettons toute notre énergie en œuvre pour vous aider à tenir bon durant cette période.



C'est notre premier Sully Mag depuis les élections. L'occasion de vous présenter une équipe renouvelée, enthousiaste. Ce Sully Mag, nous l'avons souhaité différent. Imprimé sur papier recyclé, il se veut promoteur de nos valeurs : soutenir le dynamisme de l'économie mais aussi améliorer la qualité de notre environnement, et surtout être toujours plus solidaire. Parce qu'ensemble, nous irons plus loin !

*Jean-Luc Riglet,
Maire de Sully-sur-Loire,
Conseiller Départemental*

LA COMMUNE SE MOBILISE FACE AU COVID-19

Face à la crise sanitaire sans précédent que le pays traverse, la ville de Sully-sur-Loire s'est mobilisée depuis les premiers jours.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES ACTEURS LOCAUX
Confection et mise à disposition de masques, gants et gel hydroalcoolique aux services publics, professions de santé, commerçants.

VEILLER SUR LES PLUS FRAGILES

Distribution de colis alimentaires, veille téléphonique, courses pour les plus vulnérables... Distribution de masques aux personnes âgées et handicapées.

SOUTENIR NOS ASSOCIATIONS

Dès septembre, annulation des manifestations sullyloises jusqu'au 31 décembre, afin que les associations engagées dans des dépenses puissent se faire rembourser les acomptes versés.

SOUTENIR NOS COMMERCES

Campagne d'affichage « J'aime mon commerce sullylois », plateforme participative pour soutenir la trésorerie des commerces fermés. Arrêté municipal du 2 novembre pour rouvrir les commerces.

GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ DE TOUS

Nettoyage et désinfection du mobilier urbain, des trottoirs, des salles de classe, des cours d'école et jeux, de tous les bâtiments communaux... Distribution de masques pour les enfants de plus de six ans.

ASSURER LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC.

Permanence téléphonique et physique en mairie, enlèvement des déchets...

Promotion de la plateforme éducative numérique sully-surloire.campus-parentalite.fr

SOMMAIRE

L'ÉDITO	2	JEUNESSE, SCOLAIRE	12
COVID-19	2	SOUVENIRS	13
LA PASSERELLE	3	ENVIRONNEMENT	14
HOMMAGE À SAMUEL PATY	3	SOLIDARITÉS	15
ENTRETIEN AVEC J.-L. RIGLET	4	POLICE MUNICIPALE	16
LES ÉLUS À VOTRE SERVICE	6	SPORTS	17
L'ESPACE HELYETT	9	CULTURE	18
LE KLUB EXTRAORDINAIRE	9	MARCHÉS	18
URBANISME, TRAVAUX	10	FINANCES MUNICIPALES	19

Sully Mag est une publication éditée par la commune de Sully-sur-Loire.

Directeur de publication : Jean-Luc Riglet. Coordination : Patrick Hélaïne, Baptiste Gatellet.

Secrétariat de rédaction, conception, maquette : Éditions du Jeu de l'Oie.

Impression : Imprimerie centrale.

Tirage : 3000 exemplaires.

ISSN n° 0996-1488.

Dépôt légal : à parution.

Mairie de Sully-sur-Loire,
3 place Maurice de Sully, 45600 Sully-sur-Loire,
Tél. 02 38 36 20 08.
www.sully-sur-loire.fr

À LA UNE

UNE PASSERELLE POUR CIRCULER EN DOUCEUR

Le 9 juin 2020, pour l'inauguration de la passerelle piétonne et cycliste,

Jean-Luc Riglet était un maire heureux. Cet événement marquait en effet l'aboutissement d'un travail entamé cinq ans auparavant. « Les premiers courriers datent de 2015, lorsque j'ai demandé l'appui de l'ensemble des partenaires institutionnels pour mettre en œuvre une liaison douce reliant Saint-Père-sur-Loire et Sully-sur-Loire, sur ce viaduc qui n'était plus employé par la SNCF depuis fort longtemps. Mon collègue Patrick Foulon, maire de Saint-Père-sur-Loire, et moi-même avons persévéré pour persuader les décideurs de l'intérêt de ce projet. Le dialogue avec le département du Loiret a bien sûr été facilité par mon statut de conseiller départemental, mais la SNCF, toujours propriétaire de l'ouvrage, restait à convaincre. »

POUR UNE PLUS GRANDE SÉCURITÉ

De l'ancien viaduc ferroviaire, la passerelle a conservé la qualité architecturale, celle d'une construction métallique contemporaine de la tour Eiffel. Elle offre un panorama exceptionnel sur la Loire et le château de Sully-sur-Loire, et une liaison douce, inédite, et indispensable pour relier les deux rives en toute sécurité.

Côté Conseil départemental, on envisage désormais le prolongement de cette voie douce vers le sud en utilisant l'ancienne voie ferrée jusqu'à Cerdon et l'étang du Puits. « Et avec l'aide de nos voisins du Cher, nous pourrions même envisager d'aller à bicyclette jusqu'à Bourges. »

2,2 millions d'euros :
c'est le coût de
l'opération :

Département du Loiret :

1,450 million d'euros.

Région Centre-Val de Loire :

500 000 euros.

*Communauté de communes du
Val de Sully : 250 000 euros.*

HOMMAGE À SAMUEL PATY

De nombreuses personnes étaient présentes devant la mairie de Sully-sur-Loire, le vendredi 23 octobre, pour rendre hommage à Samuel Paty.

Le Maire Jean-Luc Riglet s'est exprimé en ces termes : « L'ignorance, l'obscurantisme et le fanatisme religieux nous mettent une fois de plus devant l'insupportable et en état d'effroi. Cet acte criminel infâme, dont a été victime Samuel Paty, a jeté l'opprobre sur des millions de nos concitoyens qui n'aspirent qu'à vivre paisiblement leur religion au sein de notre République. Quelle que soit leur confession, toutes les communautés, dont certaines que je remercie d'être présentes avec nous ce soir, ont rejeté ces actes barbares. (...) Avec le meurtre cruel de Samuel Paty, c'est un pilier fondamental qui a été attaqué, celui de l'éducation. L'école, c'est le lieu où on doit combattre l'ignorance, (...) où on doit apprendre à regarder l'autre et à accepter sa différence (...).

C'est ça la laïcité et rien n'est négociable dans l'école de la République. Je réaffirme que nous soutenons et soutiendrons toujours la communauté éducative. (...)

Face à ce nouveau geste de barbarie, la République doit agir avec exigence et apporter des réponses concrètes à court et moyen terme pour lutter contre le séparatisme et l'islam radical.

Alors ensemble, battons-nous pour préserver notre République, rendons hommage à Samuel Paty, mort d'avoir voulu être libre de penser... »





L'ENTRETIEN AVEC

JEAN-LUC RIGLET

MAIRE DE SULLY-SUR-LOIRE

Jean-Luc Riglet, votre équipe et vous-même avez été réélus en mars dernier avec le score sans appel de 68,45 %. Que vous inspire ce résultat ?

Je suis très fier que les Sullylois nous aient renouvelé leur confiance, mais je reste humble. Nous vivons une période difficile et mon travail d'élus est d'être plus que jamais aux côtés des habitants, jour après jour. C'est pourquoi j'ai décidé de cesser mon activité profession-

nelle pour me consacrer totalement à mon engagement d'élus.

Quel bilan faites-vous de votre premier mandat ?

Durant les six années écoulées, notre action a été motivée par trois idées-forces : une ville qui se développe ; une ville locomotive ; une ville pour tous. En priorité vient l'action pour le développement économique. En quelques



années, grâce à notre travail de fond, Sully s'est forgée une image dynamique et positive : nos entreprises restent à Sully, elles s'y développent, de nouvelles s'y installent et attirent des compétences qui viennent enrichir notre ville. Le cercle vertueux du dynamisme et de la confiance s'est installé.

Nous avons embelli la ville : elle est plus attrayante, plus moderne, plus agréable, plus fleurie. L'aménagement de la coulée verte en est l'exemple, les places de parking ont été maintenues et nous avons replanté 26 arbres là où 20 arbres malades avaient dû être abattus.

Surtout, j'y tiens, nous avons été attentifs à ce que ce développement profite à tous : nous avons renforcé les services à la personne, les transports, nous

avons soutenu les services médicaux. Nous avons veillé à renforcer la convivialité, les rencontres intergénérationnelles. Sully-Plage, rendez-vous fédérateur par excellence, en est la parfaite illustration.

Justement, Sully-Plage n'a pas eu lieu cette année, ni les grandes manifestations d'envergure...

C'est vrai, et c'est pour moi une grande tristesse. En revanche à chaque fois que cela a été possible en toute sécurité sanitaire, l'État, par l'intermédiaire de la Préfecture, a mis en place des animations, comme cet été dans le parc du château : les spectacles de Crio-O-Lane Circus les samedis soir ou encore l'opération « Raid Aventure », proposée par des policiers bénévoles du RAID, avec des activités sportives, ludiques et citoyennes proposées aux jeunes

venus nombreux avec leur famille. Comme chaque année, nous avons veillé à ce que les Sullylois qui ne partent pas se sentent eux aussi en vacances.

Nous restons au plus près de la population grâce à notre cellule de veille : nous contactons régulièrement les personnes âgées et fragiles afin de rompre leur isolement.

Entre-temps, la crise économique s'est installée ; comment voyez-vous l'avenir proche ?

Il faut garder le cap, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté. Les Sullylois nous ont élus sur un programme ambitieux, et veulent que nous poursuivions le travail entrepris. Sans relâche, nous continuons à accompagner et soutenir les entreprises et les commerçants. Avec mes collègues du Conseil Départemental, nous faisons pression sur le gouvernement pour qu'il rétablisse l'équité entre les commerçants.

Vous êtes très attentifs à la qualité de l'environnement.

C'est une de nos préoccupations majeures. Nous prévoyons l'implantation d'une nouvelle déchetterie aux normes, la création de voies cyclables, l'aménagement de la levée de la Loire et du quartier des marinières pour y favoriser les déplacements piétons et cyclistes. Je suis particulièrement fier d'avoir mené à bien, avec le Département, la reconversion du pont ferroviaire en voie cycliste et piétonne.

« En toutes circonstances, nous restons solidaires »

Rester solidaire, cela vous tient à cœur.

Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ! La solidarité est un pilier essentiel de notre action. Les jeunes sont notre avenir : nous réhabilitons l'école du Centre et nous reconstruirons une nouvelle école dans le quartier prioritaire du Hameau.

Plus que jamais, notre mot d'ordre reste « Tous ensemble pour Sully ! ».

LES ÉLUS À VOTRE SERVICE

Sylvie Dion, première adjointe

Personnel municipal, économie, santé

Sylvie Dion est responsable des Ressources Humaines de la commune et de la Commission Santé en lien avec le Dr David Falik, conseiller municipal, pour le développement et le suivi du système de santé local.

Elle assure les actions pour le développement économique local des entreprises sullyloises en collaboration avec Sophie Pruneau, conseillère municipale.

Courriel: mairie.dion@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Patrick Hélaine, deuxième adjoint

Communication, animation

Adjoint depuis 2014, conseiller communautaire, il est aussi co-président du comité des fêtes. Il met son expérience de l'événementiel et du monde associatif au service de la commune dont il est le relais auprès des associations de Sully. Il est également chargé de la préparation des manifestations de la commune (Sully plage, fête de la musique, vœux du maire, fêtes patriotiques...) et de la communication de la ville (Sully mag, réseaux sociaux et numérique). Enfin, son expérience professionnelle dans le milieu sanitaire, dans le bionettoyage en particulier, l'amène naturellement à contrôler la parfaite hygiène et la désinfection des espaces couverts de la commune (salles de réunion, mairie, espace Blareau, écoles...).

Courriel: mairie.helaine@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Jeannette Léveillé, troisième adjointe

Finances, commerce, logement

Connue des Sullylois dans la précédente mandature, de 2014 à 2020, Jeannette Léveillé était chargée du secteur social (CCAS, logements sociaux, jardins familiaux, minibus, bons alimentaires, bons de chauffage et colis de Noël, conseil d'administration de l'Hôpital...).

Dans cette nouvelle mandature, elle est adjointe déléguée aux finances, au commerce et au logement. Elle est également élue communautaire.

Courriel: mairie.leveille@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Didier Martin, quatrième adjoint

Sécurité, circulation, prévention des risques

Ancien Gendarme, Didier Martin est chargé de la sécurité, de la circulation et de la prévention des risques. Il agit en relation avec la Gendarmerie, les services de la Préfecture, le Conseil Départemental et le Conseil Régional. Il veille à la sécurité des différentes manifestations organisées sur la commune. Il gère la Police Municipale. Dans le cadre de la Prévention des risques, il contribue avec les administrations concernées à garantir la réactivité optimale des équipes de secours.

Courriel: mairie.martin@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Édith Amelin, cinquième adjointe

Environnement, fleurissement

Son sens de l'engagement lui apporte chaque jour la force de croire que « tout devient possible ».

Conseillère municipale depuis 2014, elle est chargée aujourd'hui des dossiers du SIVU (qualité de l'eau), de Natura 2000 (préservation de la biodiversité), du fleurissement, et du classement à l'UNESCO. Elle s'occupe aussi du développement durable, de la gestion du plan Protection Loire et des chemins ruraux. Sa ligne de conduite : préserver la qualité de vie des Sullylois et améliorer leur environnement en s'appliquant à une gestion bienveillante des dossiers.

Courriel : mairie.amelin@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Jacques Cherreau, sixième adjoint

Handicap, cimetière, solidarités

Jacques Cherreau a en charge la définition de la politique sociale de la ville.

Il supervise la gestion du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), du plan pauvreté et du plan canicule. Il assure la veille sociale et l'assistance aux personnes âgées. Il a en charge l'organisation du minibus, les distributions de colis de Noël aux habitants, ainsi que la gestion des jardins familiaux. Il veille à la saine application de la politique du handicap, ainsi qu'à la bonne gestion du cimetière, son entretien et sa végétalisation. Il représente la municipalité à l'hôpital local dans les différentes instances : conseil de surveillance, commissions paritaires, vie sociale.

Courriel : mairie.cherreau@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Marie Perronnet, septième adjointe

Jeunesse, affaires scolaires.

Marie Perronnet a une solide expérience professionnelle dans l'enseignement. Sa délégation à la scolarité comprend la gestion du fonctionnement des écoles (les effectifs, le budget, les inscriptions, les demandes de dérogation, les voyages et les sorties scolaires, la pratique sportive en milieu scolaire...), l'accueil périscolaire, le soutien scolaire, les relations avec le corps enseignant et les associations de parents d'élèves, la représentation de la commune aux conseils d'école et au conseil d'administration du collège, le suivi des relations avec le collège et les organismes d'apprentissage. Elle a en main la gestion du projet de construction de la nouvelle école du Hameau, et du projet de la Maison des jeunes et de la culture.

Elle mène à bien ses missions en collaboration avec Catherine Morisseau, conseillère municipale déléguée en charge de la gestion des restaurants scolaires, et Anne Perrière, conseillère municipale déléguée, en charge de l'animation du Conseil Municipal Jeunes et des projets qui s'y rattachent.

Élue et engagée, elle assure une présence au service de toute la communauté éducative et des Sullylois en général.

Courriel : mairie.perronnet@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).

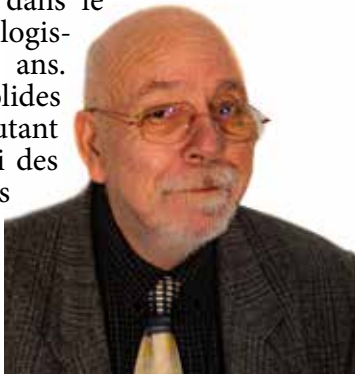


(lire suite p. 6)

Dominique Daimay, huitième adjoint

Travaux, urbanisme, agriculture

Dominique Daimay, chef d'entreprise retraité, a travaillé dans le transport et la logistique pendant 43 ans. Il y a acquis de solides compétences, autant techniques – suivi des chantiers, normes de qualité ISO – qu'humaines. Il est membre actif de différentes associations sportives et humanitaires. En tant qu'élus, il est adjoint depuis 2014. Dans cette mandature, il assure le suivi du développement de la ville en conformité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des travaux de la commune. Il est membre du bureau du SICTOM (qui assure la collecte des déchets) et vice-président au SYCTOM (qui réalise le traitement des déchets). Son expérience de la ruralité, son contact et son sens du dialogue en font l'interlocuteur idéal pour nos agriculteurs. Contact: mairie.daimay@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Catherine Morisseau

Conseillère municipale déléguée en charge des recherches de subventions et des restaurants scolaires

Investie professionnellement dans le domaine de la restauration collective, Catherine Morisseau a en charge le projet de restauration scolaire de notre ville. Elle a aussi pour mission de rechercher les subventions et les partenariats nécessaires au financement des projets communaux. Première vice-présidente du syndicat mixte du CFA Est-Loiret-Montargis, elle vise à promouvoir la formation professionnelle dans le Sullias pour les jeunes, les entreprises, les artisans et commerçants.

Contact: mairie.morisseau@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Patrick Solheid

Conseiller municipal délégué au sport

Co-président du Comité des Fêtes, membre de la Société Musicale, ancien sportif de haut niveau, Patrick Solheid entame son deuxième mandat de conseiller municipal. Conseiller communautaire, en relation directe avec les quatorze sections sportives de notre ville, et en collaboration avec le président du CSMS (Club Sportif Municipal Sullylois), il gère les manifestations sportives, la promotion du sport au sein de notre ville, les relations avec le CTM (Centre Technique Municipal) pour l'entretien et la maintenance des équipements sportifs, le suivi du planning des gymnases du Jourdain et du Hameau ainsi que du minibus dédié aux sections pendant leurs déplacements. C'est lui qui assure le suivi des demandes de moyens déposées par les sections.

Contact: mairie.solheid@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



Edwige Léveillé

Conseillère municipale déléguée à la culture et aux marchés

Investie au sein de différentes associations sullyloises, Edwige Léveillé est trésorière de la fête de la Sange.

Passionnée d'histoire et d'histoire de l'art, mélomane, elle a en charge la culture et, plus particulièrement, la programmation de l'espace culturel Saint Germain. Forte d'une expérience professionnelle dans le commerce, la communication et le marketing au sein d'une grande entreprise sullyloise, elle assure la gestion du marché hebdomadaire du lundi et du marché des saveurs. Elle est aussi conseillère communautaire.

Contact: mairie.e.leveille@sully45.com (ou prendre rendez-vous auprès du service communication de la mairie).



À L'AFFICHE

ESPACE HELYETT : TRANSMETTRE LA MÉMOIRE SULLYLOISE

Nos Aînés s'en souviennent: Sully-sur-Loire abritait au milieu du XX^e siècle le centre de production d'un des fleurons de la bicyclette, la fameuse marque Helyett.

À l'origine de cette formidable aventure, Alphonse Picard, garagiste sullylois, construit sa propre bicyclette, vers 1900. En 1910, il acquiert cet impressionnant bâtiment de 1 200 m², en bord de Loire, où il fabrique des cycles de sa création avec ses deux fils Gabriel et Raymond. En 1919, les deux frères déposent la marque Helyett qui remporte un palmarès impressionnant: quatre fois championne du monde avec Victor Linart dans les années 1920, vainqueur du Tour de France avec Jacques Anquetil, championne du monde sur route avec André Darrigade... Dans les années 1950, ce sont 1 200 vélos qui, chaque mois, sortent de l'usine de Sully-sur-Loire qui emploie une centaine d'ouvriers. Mais en 1962 la marque est revendue, et la production sullyloise s'interrompt en 1965.

Les bâtiments demeurent, et encore récemment ils abritaient un magasin de cycles. C'est alors que Bruno Herpin, un collectionneur passionné qui recherchait des locaux pour accueillir ses motoculteurs, a l'opportunité de s'y installer. Très vite il comprend aussitôt que sur le parcours de la Loire à vélo, à deux pas de la nouvelle passerelle piétonne et cycliste, il est



Bruno Herpin

impératif de dédier le lieu à la Petite Reine et rendre honneur à un passé prestigieux.

Dès lors Bruno Herpin se met en quête de vélos Helyett, il étend sa recherche à toutes les productions de l'usine sullyloise, et bientôt à d'autres marques cyclistes: des motos, des tricycles deux roues avant, des tricycles deux roues arrière, des triporteurs. Ses pièces les plus anciennes ont plus d'un siècle. Le lieu baptisé « Espace Helyett » est ouvert à l'été 2020, et déjà de nombreux amateurs l'ont visité, des passionnés viennent de loin pour en découvrir la richesse.

La municipalité de Sully-sur-Loire est fière et heureuse de l'initiative de Bruno Herpin et met un point d'honneur à l'accompagner et à le soutenir dans son développement.

*Espace Helyett,
Chemin de la Levée, 45600 Sully-sur-Loire.
Tél. 06 09 82 26 59 – brunoherpin@ymail.com
Sur rendez-vous.*

LE KLUB EXTRAORDINAIRE, POUR MIEUX SE CONNAÎTRE

Le Klub extraordinaire était présent place de Gaulle les 15 et 16 octobre. Ce container aménagé de 30 m², incluant deux espaces digitaux innovants, fait vivre une expérience inédite pour mieux se comprendre, mieux se connaître et découvrir ses talents. L'opportunité pour ses visiteurs, jeunes ou adultes en recherche d'emploi, de se questionner et de découvrir une nouvelle façon d'envisager leur avenir professionnel.

Ce dispositif de la Région Centre-Val de Loire vient en complémentarité des services de l'Antenne Emploi et du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).



LES TRAVAUX EN COURS À SULLY-SUR-LOIRE



par Dominique Daimay

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

C'était un souhait du Maire dès son premier mandat : la Maison des Jeunes et de la Culture verra le jour en fin d'année 2020, située dans les locaux de l'ancienne graineterie Cœur, qui abritent déjà d'autres associations. Elle sera gérée via la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture. Un projet pédagogique est en cours d'élaboration pour une ouverture en 2021.

Cette réalisation représente une enveloppe totale de 178 000 € financés par le département du Loiret, la Communauté de communes du Val de Sully, et la commune de Sully-sur-Loire.



ROND-POINT DE LA PILLARDIÈRE, ROUTE D'ISDES

À l'entrée de la zone d'activités de la Pillardière, le rond-point financé par le Département du Loiret sera achevé en fin d'année. Carrefour giratoire, il permettra une meilleure fluidité de la circulation, régulera la circulation des poids lourds vers la zone d'activités, et ralentira la vitesse en entrée de ville.

À la suite de ces travaux, la chaussée traversant la zone d'activités sera complètement renouvelée, cette fois sur financement de la Communauté de communes du Val de Sully.



MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

40 %

d'économie.

Le précédent contrat d'éclairage public étant échu, la commune a engagé dans le cadre d'un nouvel appel d'offres la modernisation de ses installations, incluant le changement de toutes les têtes d'éclairage public en LED, et le renouvellement des têtes d'éclairage des terrains de sport. Ces modifications vont entraîner des interventions sur les armoires existantes. Cette modernisation se déroulera sur une période de six ans, au cours de laquelle seront changés 985 spots d'éclairage. Le centre-ville et la route d'Orléans en sont d'ores et déjà équipés.

Le coût global de cette opération est de plus d'un million d'euros, entraînant à l'issue de la modernisation une économie de 40 % sur l'actuelle consommation d'électricité.

LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX EST OBLIGATOIRE !

Par qui ? Par le propriétaire, son mandataire, ou par le locataire s'il atteste que son propriétaire l'a autorisé à entreprendre les travaux.

Pour quoi ? Pour toute construction de plus de 5 m² et pour toute modification extérieure. Par exemple : clôture, fenêtre, porte, porte-fenêtre, fenêtre de toits, ouverture diverse, crépi, isolation extérieure, peinture extérieure... (La liste n'est pas exhaustive.)

Comment ? Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable (DP) au service urbanisme de la mairie.

Quand ? Il faut prévoir le délai d'instruction : à partir du dépôt de la déclaration, la mairie dispose d'un mois pour s'opposer à votre projet. Si le dossier est incomplet, on pourra également vous demander un complément d'information.

Quelle sanction ? Tous travaux commencés sans cette demande seront suspendus jusqu'à régularisation du dossier. Il existe alors un risque de PV. En cas de refus des services instructeurs, la destruction peut être prononcée.

SICTOM ET SYCTOM, CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) gère la collecte des déchets ménagers.

Sa compétence s'étend sur 63 communes et environ 85 000 habitants. Concrètement, le SICTOM assure la collecte et le transfert des ordures ménagères, en porte à porte ou en apport volontaire, la collecte et le tri des déchets recyclables (verre, papier, emballages), et la gestion de dix déchetteries.

Le SICTOM encourage le compostage individuel et collectif en proposant des composteurs à faible coût.

Le SYCTOM (Syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf-sur-Loire) traite les déchets collectés par le SICTOM et le SMICTOM du Giennois.

Les déchets ménagers sont traités dans l'usine de valorisation énergétique de Gien-Arrabloy : le processus de combustion permet de générer de l'électricité (26,5 GWh produits en 2019, dont 14,3 GWh consommés par l'usine pour son propre fonctionnement).

Le SYCTOM gère également le centre d'enfouissement des déchets de Bray-Saint Aignan. Y sont enfouis les cendres produites par l'usine d'incinération d'Arrabloy, et les encombrants non valorisables collectés sur les déchetteries. Les déchets inertes (gravats) collectés sur les déchetteries y sont recyclés en matériaux destinés aux travaux publics. Le SYCTOM assure enfin le traitement par compostage des déchets végétaux collectés en déchetteries.

photo Christian Beaudin



RENTRÉE SCOLAIRE SOUS HAUTE SURVEILLANCE

Un travail considérable a été fourni par tous les professionnels concernés, élus, employés municipaux et personnels des établissements, pour la mise en place des protocoles sanitaires depuis la reprise post-confinement du 2 juin 2020, conformément à l'arrêté de M. le Maire.

Les 626* enfants scolarisés dans les écoles primaires de Sully-sur-Loire, et leurs parents, ont été accueillis pour la rentrée par les directeurs d'école et enseignants, accompagnés d'élus. Tous ont insisté sur le rôle essentiel de la famille et l'importance du respect au quotidien des mesures sanitaires.

* 213 élèves à l'école du Centre, 234 à l'école Jean-Marie Blanchard, et 179 à l'école privée Jeanne d'Arc.



par Marie Perronnet



Au collège, M. le Maire était là le jour de la rentrée, et s'est assuré que les 461 élèves avaient bien reçu leurs deux masques, dotation du Département du Loiret.

En ce premier jour, une infirmière a rendu visite à toutes les classes et expliqué l'utilisation du masque, l'application des gestes barrières, le sens de circulation mis en place dans le collège et l'ensemble des autres mesures. Elle a également rassuré les élèves et répondu à leurs questions.



Restaurant scolaire: une sécurité sanitaire irréprochable

L'heure du repas est un point de fragilité pour la contagion, puisque c'est le seul moment où les élèves ne portent pas leur masque. Les emplois du temps ont été adaptés et deux services ont été mis en place pour diminuer le nombre d'élèves présents simultanément au restaurant scolaire du collège. De même, pour limiter encore les risques de contagion, les élèves sont regroupés par classe et sont placés à table par l'équipe de vie scolaire.

SOUVENIRS

FRANCIS RIGLET

(2/03/1962 - 26/02/2020)

Francis Riglet nous a quittés brutalement le 26 février 2020 après douze années au service de la ville où il occupait le poste de gardien au complexe sportif Lionel Jourdain. Toujours volontaire et serviable auprès des associations, il était le pilier et le garant du bon fonctionnement du stade. Il était discret et réservé, mais nous savions pouvoir compter sur lui en toutes circonstances.



Nous ne pouvons pas évoquer Francis sans penser à sa passion pour le handball et son implication au sein du club. Il en était l'un des plus fervents supporters ; souvent placé derrière la table de marque qu'il venait d'installer, il regardait jouer les équipes seniors les soirs de matchs... Amoureux de toutes les disciplines, il faisait partie intégrante de la famille du sport sullylois. Sa présence, sa gentillesse et son dévouement manqueront à tous.

Nous les remercions tous deux pour tout ce qu'ils ont apporté durant ces années.

Nous adressons toutes nos pensées à leurs familles.

MICHEL COUÉ

(17/09/1958 - 17/11/2020)

Nous sommes extrêmement affectés par le décès récent et brutal de Michel Coué survenu le 17 novembre 2020 à l'âge de 62 ans. Agent des services techniques de la ville depuis 38 ans, responsable du Patrimoine et adjoint au Directeur des Services Techniques, compétent et d'une rare conscience professionnelle, Michel avait le sens du service public. Connu et reconnu de tous, il aimait les manifestations : c'est lui qui coordonnait leur installation et veillait à leur bon déroulement. Toujours disponible et de bon conseil, Michel était apprécié autant pour ses qualités humaines que professionnelles. Rigoureux dans le travail, il affectionnait tout autant les moments de convivialité.

Nous garderons le souvenir d'une personne qui aimait profiter de la vie, sincère, dévouée et passionnée.



LE PLUS ANCIEN COMMERÇANT DE SULLY NOUS A QUITTÉS

Robert Maître nous a quittés en septembre 2020, à l'âge de 97 ans, suivant de peu son épouse décédée en février. Leur commerce de vannerie venait de fêter ses 70 ans.

Descendant d'une des plus vieilles familles de Sully-sur-Loire, Robert Maître est né en 1923 dans la maison ancestrale rue du Grand Sully. En 1940, contraint à l'exode, il s'installe à Châteauneuf-sur-Loire, puis, en 1943, à Marseille. Revenu au pays, il épouse Madeleine, native de Saint-Martin-d'Abbat, et en 1950, le centre-ville de Sully étant reconstruit, le couple s'installe au 14 boulevard Jeanne d'Arc. Au début, ses activités sont la tonnellerie, les articles en bois pour les agriculteurs, et la vannerie. Au fil du temps, il diversifie son commerce et son artisanat avec notamment

la vente de jouets, la fabrication de meubles rustiques et le cannage de chaises. M. Maître était avenant, il aimait dialoguer avec ses clients. Début août 2020, il tenait encore son commerce. Il y a quelques années, Robert Maître avait reçu la médaille d'or de la Ville de Sully-sur-Loire pour cette longévité.





ÉCOPÂTURAGE

Pendant quatre mois, de mi-juin à mi-octobre, les chèvres de Mathilde Venon, jeune éleveuse de 28 ans, ont séjourné dans le fond du parc du Château. Ces « roves à longues corne » et chèvres angoras ont assuré l'entretien du sous-bois de manière écologique et naturelle, et ont ravi et conquis les promeneurs sullylois et les touristes. Nul doute qu'elles reviendront pour le plus grand bien de notre parc et pour notre plaisir ! Cette opération est un projet issu du vote des citoyens, retenu par le Département du Loiret dans le cadre de son budget participatif.



par Édith Amelin



ENTRETIEN DES TROTTOIRS : TOUS CONCERNÉS !

L'hiver approche, et nous avons tous besoin les uns des autres pour assurer l'entretien de la Ville.

L'article 7 de l'arrêté municipal n° 133/2013 prévoit qu'« en temps de gelée ou de chutes de neige, les propriétaires, locataires, gardiens d'immeubles sont tenus de prendre toutes mesures nécessaires pour permettre la circulation normale des piétons sur les trottoirs.

Les glaces et les neiges seront mises en tas ou en cordon, de manière à ne pas nuire à la circulation, ni à l'écoulement des eaux.

Pendant ces mêmes périodes, il est interdit à toute personne de déposer, sur la voie publique, les neiges ou glaces provenant de leurs propriétés. »

Merci de prendre soin de vos voisins en déblayant votre trottoir !



MAISONS FLEURIES ET JARDINS FAMILIAUX

En raison de la situation sanitaire actuelle, la remise des diplômes des Maisons Fleuries et des Jardins Familiaux n'a pas eu lieu sous sa forme traditionnelle. Cette année, les membres du jury ou de la commission Environnement se sont rendus au domicile des Sullylois récompensés afin de leur remettre leur prix.



SOLIDARITÉS

JARDINS FAMILIAUX



Dans un but social, la commune de Sully-sur-Loire loue dix-huit parcelles de jardins familiaux. Les bienfaits du jardinage ne sont plus à démontrer. Outre obtenir fruits et légumes à moindre coût, le contact avec la nature procure aux

familles bénéficiaires loisirs et épanouissement. Chaque locataire est responsable de sa parcelle et l'entretient dans le respect des voisins et de l'environnement. Les locataires doivent s'acquitter d'un loyer annuel modéré et de l'eau utilisée.

Les postulants doivent remplir les conditions suivantes : résider à Sully-sur-Loire, être non imposables sur le revenu et manifester un intérêt évident pour le jardinage. Une demande écrite doit être déposée en mairie.

La qualité de l'entretien des jardins familiaux est récompensée par le jury des maisons fleuries.

MINIBUS

Le minibus de Sully-sur-Loire est un service de transport public et gratuit offert aux Sullylois de plus de 70 ans. Le Minibus vient chercher les demandeurs à leur domicile et les dépose selon des horaires et des arrêts définis sur la commune de Sully. Pour bénéficier de ce service, il faut



s'inscrire au préalable à la mairie. Ensuite, il suffit de réserver 48 heures à l'avance (sauf urgence). En partenariat avec l'hôpital local, le minibus transporte les personnes accueillies à la Maison Bleue. Horaires : de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

VEILLE SOCIALE

Début 2019, le Conseil d'Administration du CCAS a souhaité mettre en place des visites aux personnes âgées isolées – cette action ne se substitue en aucun cas aux aides à domicile.

Un courrier a été envoyé aux personnes inscrites sur le registre canicule et aux bénéficiaires des colis de Noël pour leur proposer une visite à domicile qui serait un temps d'échange et convivialité. Un coupon-réponse y était joint.

Les visites, à raison d'une fois par mois, ont été fort appréciées. Malheureusement, en raison de la pandémie, cette action a été suspendue. Il est envisagé de contacter les bénéficiaires par téléphone pour ne pas rompre les liens.



par Jacques Cherreau

PLAN CANICULE

À la suite de la canicule de 2003, l'État a confié aux communes la mise en place d'un registre communal recensant les personnes isolées de plus de 60 ans ou en situation de handicap, plus particulièrement sensibles aux fortes chaleurs. L'inscription n'est pas systématique : elle est réalisée à la demande de l'intéressé ou d'un de ses proches.

À la fin du printemps, des affiches rappelant le recensement canicule sont apposées dans les commerces locaux.

Les personnes inscrites sur ce registre reçoivent, avec un courrier de Monsieur le Maire, une brochure de l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé), un brumisateur et un éventail.

Lors des fortes chaleurs, les services du CCAS appellent régulièrement les personnes recensées, afin de prendre de leurs nouvelles et de rappeler les gestes essentiels. Des climatiseurs sont installés au Centre Françoise Kuypers afin qu'elles puissent venir s'y rafraîchir si elles le souhaitent.

POLICE MUNICIPALE

IL EST INTERDIT DE NOURRIR LES CHATS ERRANTS



Le règlement sanitaire départemental interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics, voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ; la peine d'amende encourue peut aller jusqu'à 450 €. En effet, les chats errants présentent un risque de transmission de

maladies infectieuses, aux hommes comme aux animaux domestiques. Leur prolifération provoque des nuisances sonores et olfactives, bagarres nocturnes, bruits et miaulements intenses, destructions de poubelles. La Municipalité prend actuellement attache auprès d'associations de protection d'animaux afin de procéder à une campagne de stérilisation de ces chats.

DÉPÔTS SAUVAGES D'ORDURES : TOLÉRANCE ZÉRO !

Il est intolérable de retrouver quotidiennement des ordures ménagères et autres déchets aux pieds des points de tri, qui nuisent à la propreté publique, rendent désagréables les lieux pour les



personnes qui trient correctement, et risquent d'occasionner des accidents. Le nettoyage de ces dépôts sauvages coûte environ 100 000 € par an à la commune.

Selon l'article R635-8 du Code Pénal, le dépôt sauvage de déchets constitue une contravention de 5^e classe, passible d'une amende qui peut aller jusqu'à 1 500 €, et de la confiscation du véhicule ayant servi au transport des déchets.

Le mot d'ordre est : « tolérance zéro ». Depuis le mois de juin 2020, 15 personnes responsables de dépôts sauvages ont déjà été verbalisées.

UN NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION POUR LE QUARTIER SAINT GERMAIN ET SUR LES BORDS DE LOIRE

Désormais, la rue de l'Abreuvoir est en sens interdit à partir du faubourg Saint Germain. Le chemin de la Levée est en sens unique, dans le sens est-ouest entre l'avenue de Béthune et la rue de l'Abreuvoir, puis dans le sens ouest-est, puis à nouveau dans le sens est-ouest jusqu'au quai des mariners. Nous vous demandons une attention toute particulière à la cohabitation entre les véhicules et les cyclistes, ceux-ci pouvant circuler dans les deux sens. La police municipale procède régulièrement à des contrôles. Par ailleurs, la mise en place bientôt définitive des îlots, en réduisant la vitesse, permettra aux habitants du quartier Saint Germain de circuler et de se promener en toute sécurité.



par Didier Martin

LA POLICE MUNICIPALE EN CHIFFRES

4 Policiers Municipaux (dont un mis à disposition)

2 Agents de Surveillance de la Voie Publique

STATIONNEMENT ABUSIF

Conformément à l'article R417-12 du Code de la route, le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même endroit sur la voie publique durant plus de 7 jours est considéré comme abusif, car il revient de fait à la privatisation d'une place publique de parking. Cette infraction fait l'objet d'une verbalisation systématique par la Police Municipale, (amende de 2^e classe, jusqu'à 150 €) ; en cas de besoin, le véhicule est enlevé avec mise en fourrière.

À SAVOIR : Tout véhicule terrestre à moteur doit être assuré, même s'il ne roule plus (Article L211-1 du Code des assurances).

SPORTS

PRATIQUER UN SPORT À SULLY-SUR-LOIRE

Notre ville fait preuve d'une grande vitalité importante en matière sportive. Regroupées au sein du Club Sportif Municipal Sullylois (CSMS), les quatorze sections permettent à tous, petits et grands, de pratiquer une activité sportive dans les meilleures conditions.



par Patrick Solheid

	président	contact	site internet	Facebook
CSMS	Jean-Pierre Amelin	president.du.csms@gmail.com	www.sully-sur-loire.fr/sport/afficher	Csm Sully Sections Sportives
Aïkido	Christophe Roger	sullyaikido@sfr.fr	sites.google.com/site/aikido-sully/	
Athlétisme	Colette Lucas	csmsullyatlhe@orange.fr		
Badminton	Cécilia Vialle	bad.sully@yahoo.fr	csmsb45.free.fr/	Sully.badminton
Basket	Mélanie Chenon	sullybasket.secretaire@outlook.fr		sullybasket
Canoë-kayak	Florent Ducloy	florent.ducloy@hotmail.fr		Sully Canoe Kayak
Football	Marcel Lévillé	504951@lefoot.fr		Csms Section Foot
Hand-ball	Christophe Dupont	denis.bordier@orange.fr	www.sullyhand.fr	sully handball
Judo-jujitsu	Mickaël Playe	president.csmsjudo@gmail.com	sullycsmsjudoujujitsu.word-press.com/	Csmsully Judo
Pétanque	Serge Poupart	poupart.serge@neuf.fr		Sully Petanque
Rugby	Jean-Philippe Charpentier	csmsullyrugby45@gmail.com	www.csmsullyrugby.org	rugby de Sully
Taekwondo	Imad El Marbaz	csmstkd@gmail.com		
Tennis	Sandrine Darvey	csms.tennis@gmail.com	www.csmsullytennis.com	CSM Sully Tennis
Tir à l'arc	Jean-Louis Grivot	06 82 95 95 59		csms les archers du Sullias
Volley-ball	Vincent Legois	vlegois@free.fr	csmsullyvolley.free.fr/	

LE « PARIS-CHÂLETTE SUR LOING-VIERZON » À SULLY

Depuis plusieurs années la course cycliste « Paris-Châlette sur Loing-Vierzon », grand classique du circuit amateur Élite Open, fait une brève apparition dans notre ville de Sully-sur-Loire. Le 26 septembre 2020, deux cents coureurs aux maillots multicolores ont fait un passage très remarqué dans notre cité, devant les spectateurs venus nombreux.

La municipalité remercie les « signaleurs », ces bénévoles sullylois qui ont assuré la sécurité sur le parcours, ainsi que les policiers municipaux placés aux points stratégiques.

Rendez-vous le 25 septembre 2021 pour la prochaine édition de cette très belle classique.



photo Justine Morizet

CULTURE

FESTIVAL DE SULLY ET DU LOIRET 2020... VIRTUEL



Les circonstances sanitaires ont contraint le Département à annuler l'édition 2020 du Festival de musique de Sully et du Loiret. Toutefois, à l'occasion de la fête de la musique, le dimanche 21 juin, rendez-vous était donné à tous les amoureux de musique sur Internet pour un concert virtuel du quintette vocal de l'Ensemble Perspectives, tourné sans public en l'église Saint-Germain de Sully-sur-Loire. Les télé-spectateurs ont voyagé dans le temps et l'espace en écoutant de la musique traditionnelle russe, irlandaise et étasunienne, du jazz et de la musique baroque. Ce concert était initialement programmé du 4 au 6 mai dans le cadre des concerts gratuits réservés aux collégiens du Loiret.



par Edwige Léveillé

L'ÉTÉ MUSICAL À L'ÉGLISE SAINT YTHIER

En août 2020, la musique classique sacrée s'est invitée en quatre concerts à l'église Saint Ythier pour la 4^e édition du festival « l'Été Musical ». Un duo orgue et trompette a ouvert le bal, puis les spectateurs ont assisté à un récital de piano qui célébrait le 250^e anniversaire de la naissance de Beethoven. Le troisième concert associait un trio à cordes et un flûtiste. Pour clore le festival, le public s'est vu proposer un trio baroque avec flûte, violoncelle et clavecin. Ce festival a été organisé par l'association « l'Été musical », avec le soutien de la ville de Sully-sur-Loire, de la Communauté de communes du Val de Sully et du Père Leroy, curé du groupe paroissial.



MARCHÉS

MARCHÉ DES SAVEURS ET DES PRODUCTEURS

Remis au goût du jour en 2015 par le conseil municipal précédent, le marché des saveurs de Sully-sur-Loire a retrouvé un nouvel élan. Il se déroule le 4^e dimanche du mois de 9h à 12h30, d'avril à octobre, sur la place de Gaulle, et a attiré cette année une vingtaine d'exposants – sauf en avril bien sûr...

Vous pouvez y trouver tout ce que vous souhaitez pour préparer votre repas du dimanche. À cela s'ajoutent des produits



pour le bien-être et la maison. Alors, rendez-vous les 4^e dimanches des mois d'avril à octobre 2021 !

Dernière minute ! Deux dates ont été rajoutées en cette fin d'année : les dimanches 29 novembre et 20 décembre.

GILBERT A PASSÉ LA MAIN

Tout le monde connaissait Gilbert, le vendeur de fruits et légumes. Très investi, toujours souriant, accueillant, il faisait la joie de ses clients. Il était le dernier à partir les jours de marché.

Pour ses trente ans de présence assidue à Sully, le maire Jean-Luc Riglet, et Edwige Léveillé, conseillère municipale déléguée aux marchés, l'ont remercié chaleureusement lors de son dernier marché, le lundi 31 août. C'est en toute sérénité qu'il nous quitte, puisque son commerce a été repris par deux commerçants aussi professionnels que lui.

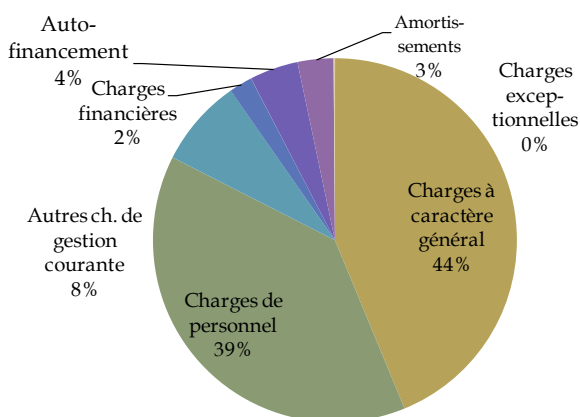
À 80 ans, il prend désormais un repos bien mérité !

FINANCES MUNICIPALES – COMMERCE

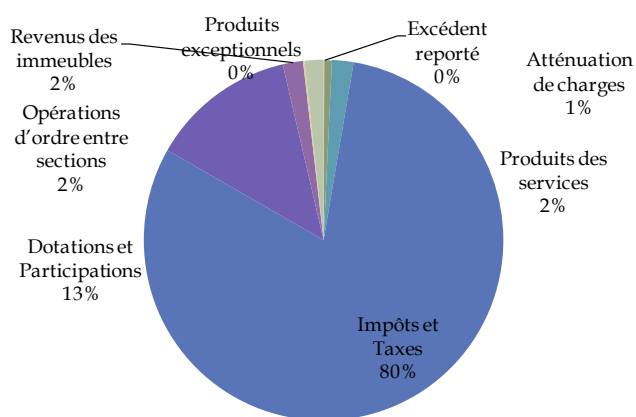


par Jeannette Léveillé

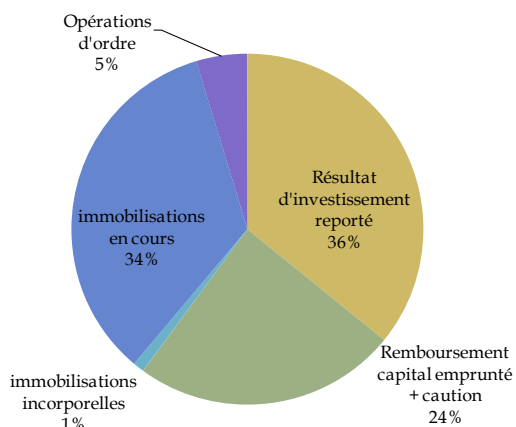
EN 2020, QUELLES DÉPENSES,
QUELLES RECETTES
POUR LA COMMUNE ?



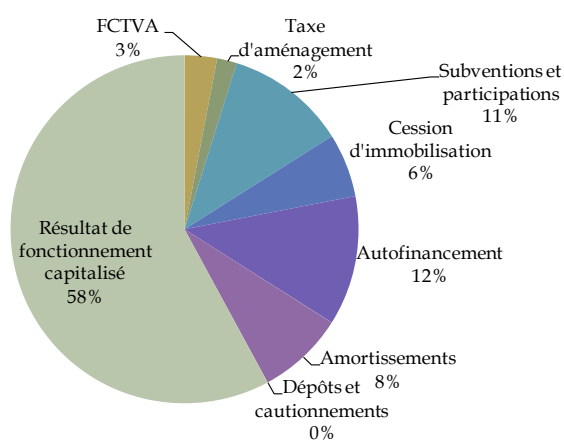
Dépenses de fonctionnement
7 407 141 €



Recettes de fonctionnement :
7 407 141 €



Dépenses d'investissement :
2 568 415 €



Recettes d'investissement :
2 568 415 €

ENSEMBLE, RESPECTONS NOTRE QUALITÉ DE VILLE.

**À SULLY-SUR-LOIRE,
NE MASQUONS PAS LA
VOIE PUBLIQUE !**

135€

ÇA FAIT CHER LE
MASQUE

+ D'INFOS :

Téléchargez l'appli mobile Sully



Sully45 Evénements

02 38 36 20 08 www.sully-sur-loire.fr

